



AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2022/08

Traversée du Chêne - Réfection de l'enrobé

Date proposée pour la séance de commission :

Le mardi 19 avril, à 19h00

Salle de municipalité

Bex, le 6 avril 2022

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Contexte du projet

L'Etat de Vaud a prévu de refaire le revêtement bitumineux, entre le Chêne et Fenalet. Initialement prévu en 2018, ces travaux ont été repoussés à plusieurs reprises, suite à des imprévus découverts par le canton, qui nécessitent de devoir démolir et reconstruire un mur de soutènement à l'aval de la route, après le long bout droit à la sortie du Chêne. Ces travaux sont maintenant planifiés dès le mois de mai, pour une durée de 5 mois environ et ensuite il sera possible de procéder à la réfection du revêtement bitumineux. Etant donné une fermeture complète de la route, la commune a décidé de se greffer au projet, en particulier pour le remplacement du revêtement en traversée du Chêne, qui lui incombe.

2. Descriptif du projet

Les travaux consistent en un fraisage de 10cm du revêtement bitumineux, d'un contrôle ponctuel de la portance, d'une réparation des fissures éventuelles et la repose d'une couche de support en enrobé bitumineux de 6cm d'épaisseur, ainsi que d'une couche de surface de 4cm, selon les indications données dans le rapport d'expertise qui avait été demandé en 2018 au laboratoire Ertec SA. Quelques réfections de superstructures de grilles et le remplacement de couvercles d'égouts sont aussi prévus.

3. Procédure

L'Etat de Vaud avait adjugé en 2018, les travaux de revêtement à une entreprise de génie civil et la commune de Bex lui a également demandé une offre, pour la partie « en traversée du Chêne ». La commune est donc aussi liée à celle-ci, car il n'est pas envisageable d'avoir deux entreprises sur place. Son offre sera réactualisée en temps voulu.

4. Exécution des travaux

Dès le 2 mai 2022, la route entre le Chêne et Fenalet sera donc fermée à toute circulation. Si les conditions météorologiques le permettent cet automne, après la reconstruction du mur par le canton, la pose des revêtements bitumineux pourrait se faire à la suite, mais il est plus vraisemblable que tous les travaux de revêtements bitumineux se fassent dès le printemps 2023, avec une nouvelle fermeture de route.

Par contre, quelques travaux de collecteur pour le canton et superstructures de regards communaux devraient pouvoir se faire pendant les cinq mois de fermeture, mais à planifier plus précisément.

5. Plan financier

Sur la base d'offres ou d'estimations, les incidences financières se résument comme suit :

Travaux de génie civil	fr.	156'000.00
Couvercles Viatop	fr.	4'100.00
Marquage	fr.	1'500.00
Divers, imprévus et pour arrondir (env. 10%)	fr.	<u>16'673.00</u>
Total HT	fr.	178'273.00
TVA 7,7%	fr.	<u>13'727.00</u>
Total TTC	fr.	<u>192'000.00</u>

Ces travaux feront l'objet d'une subvention par le canton, à raison d'environ 40%, qui viendra en déduction du montant final des travaux.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu** le préavis municipal 2022/08 ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection du revêtement bitumineux en traversée du Chêne ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 192'000.00 ;
- de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 192'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 9'600.00 par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  A. Cherubini
Le secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular with a central shield. The shield features a crown at the top, a heart in the center, and a banner below it with the words 'LIBERTÉ & PATRIE'. The shield is flanked by two stars. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE BEX'.

Annexe : Plan schématique

Délégué de la Municipalité : M. Pierre-Yves Rapaz, municipal

